



**TRAIT D'UNION ASBL**  
1, rue de la collégiale  
6460 CHIMAY  
N° d'entreprise : 472.327.741  
RPM située en région wallonne  
<http://www.traitdunionchimay.be>

## Le Rapport d'activités 2023

### SOMMAIRE

1. De nouveaux locaux temporaires
2. Les bénéficiaires de Trait d'Union
3. L'aide alimentaire
  - 3.1. La distribution de colis alimentaires
  - 3.2. La distribution d'invendus
4. L'aide en chauffage
5. L'aide à l'enfance
6. L'aide psychologique
7. Appels à projets en 2023
8. Témoignages
9. Les activités lucratives de Trait d'Union
10. Nos partenaires financiers
11. Legs
12. Nos projets

### 1. De nouveaux locaux temporaires



Situés au 13/15 Rue du gazomètre à CHIMAY



## 2. Les bénéficiaires de Trait d'Union

En 2023, ont bénéficié de l'aide de Trait d'union des personnes dont les revenus étaient inférieurs au seuil de pauvreté déterminé par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) c'est-à-dire à 15.443 € net par an pour une personne isolée (soit 1.287 €/mois).

Depuis janvier 2024, le FEAD est remplacé par le Fonds Social Européen Plus (FSE+) et le seuil de pauvreté a été fixé à 16.388 € net par an (soit 1.366 € net par mois). Trait d'Union a arrondi le montant de base à 1.400 €.

Une pondération de 1 est assignée au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque membre âgé de plus de 14 ans et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

## 3. L'aide alimentaire

L'aide alimentaire apportée par l'ASBL Trait d'Union (TU) aux plus démunis de la région de Chimay est la principale concrétisation du but social de l'association. Elle est organisée de trois manières différentes : la distribution de colis mensuels, la distribution des "invendus Delhaize et Aldi" et les colis d'urgence.

### 3.1. La distribution de colis mensuels

Pour chacune des trois distributions de colis mensuels (les 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois, juillet et août exceptés), Trait d'Union contacte chacune des familles et lui précise le jour et l'heure à laquelle le colis de vivres est à disposition. Des colis sont toutefois portés au domicile des personnes handicapées ou sans moyen de transport.

Statistiques :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Nbre de colis octroyés	126	95	103	102	109	107
Nbre de personnes aidées	384	274	314	322	350	331

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Nbre de colis octroyés	115	95	109	123	108 colis
Nbre total de personnes aidées	374	316	357	372	340 personnes

Tableaux reprenant le nombre de colis distribués au cours de l'année 2023 par Trait d'Union et le nombre de personnes qui les ont reçus.

Au total, ce sont donc **1.084 colis** qui ont été octroyés pour lesquels Trait d'Union a contribué financièrement pour un montant avoisinant les 24.000 €.



Transport de la BAC

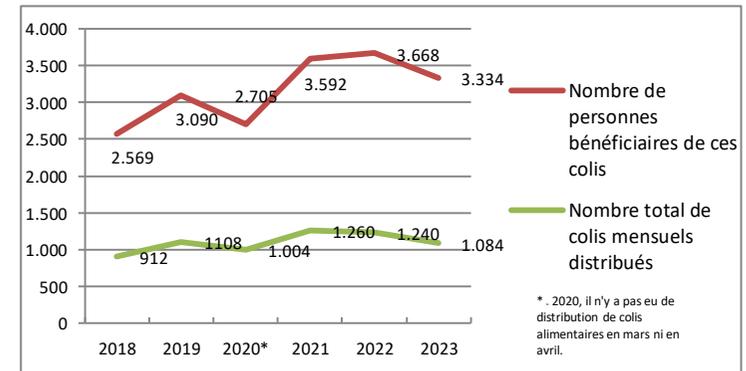


Colis à distribuer

## Colis d'une famille de 3 personnes



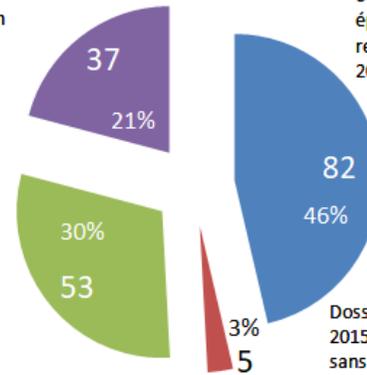
## Statistiques



## Nombre de familles avec dossier selon l'ancienneté

Passage en vue d'un dossier non abouti en 2023

Nouveaux en 2023



1er dossier en 2022 ou avant épisodiquement et renouvellement en 2023

Dossiers de 2015 à 2023 sans discontinuer

De ce graphique, il ressort que 177 familles sont venues établir un dossier à Trait d'Union en 2023.

- 53 ménages (soit 30%) venaient pour la 1<sup>ère</sup> fois
- 37 d'entre eux (soit 21%) n'ont reçu l'aide de TU qu'une seule fois car les conditions d'octroi n'étaient pas remplies
- 5 familles (soit 3%) sont aidées depuis 2015 sans discontinuer
- Les 82 autres (soit 46%) sont des familles qui ont reçu l'aide de TU depuis 2015 mais avec des périodes d'interruption.

### 3.2. La distribution d'invendus

Les invendus du Delhaize et du Aldi de Chimay sont distribués tous les jours de l'année, hormis les dimanches et jours fériés, par Trait d'Union et ses partenaires : la maison de quartier de la Cité Massuette, le CPAS, L'ASBL La Clairière et le Plan HP de la ville de Chimay.



### 4. L'aide en chauffage

Trait d'Union octroie également une aide en chauffage. Quatre combustibles sont disponibles. Les bénéficiaires contribuent pour 5 € par bon équivalent à 20 L de mazout ou 17 L de pétrole ou 45 kg de pellets ou 45 kg de charbon (ces quatre quantités ont un pouvoir calorifique équivalent). Trait d'Union prend en charge la différence.

Nombre de bons octroyés en 2023				Coût
Mazout	Pétrole	Pellets	Charbon	
9	139	110	12	7.928,73€
<b>TOTAL : 430 bons octroyés à 72 familles</b>				

### 5. L'aide à l'enfance

L'aide matérielle apportée par Trait d'Union à l'enfance défavorisée s'est concrétisée sous forme de langes et/ou de bons d'une valeur de 15 €. Tout était gratuit pour les familles. Les bons "vêtements" ont été utilisés à la Maison locale de la Croix-Rouge ou à Perlipopette. Les bons "pharmacie" étaient valables dans les trois pharmacies de Chimay et celle de Bourlers. Les bons "chaussures" étaient à utiliser chez Bristol.

Le nombre de bons était limité à 12 bons/an/enfant et 2 bons maximum/mois. 818 bons ont été distribués

Nombre de paquets de langes et de bons octroyés en 2023				
Chaussures	Vêtements Croix-Rouge	Vêtements Perlipopette	Pharmacie	Paquets de langes
361	64	96	297	406

Cette aide a été apportée à 126 enfants de 55 familles différentes.

D'autres aides leur ont été également octroyées :

- des produits d'hygiène: dentifrices, brosses à dents, gels douche, lingettes, ...

- des fruits, des légumes bio, des produits lactés, une friandise de Saint Nicolas

- des repas aux enfants n'ayant pas de quoi manger à midi à l'école et fréquentant les établissements du fondamental des quatre réseaux d'enseignement.

Pour l'année **2023**, 4.819 repas et 1.158 potages ont été distribués à environ 50 enfants pour un montant de 17.122,10€

## 6. l'aide psychologique

Toutes ces aides matérielles contribuent certainement au mieux-être de nos bénéficiaires.

Cependant, il nous a semblé que leur proposer une aide psychologique pouvait compléter judicieusement le soutien que nous leur offrons.

C'est pourquoi, depuis 2023, l'ASBL collabore avec une psychologue agréée qui a pu apporter, cette année, ses compétences à cinq personnes.

## 7. Des appels à projets

A la recherche de fonds, des dossiers pour les appels à projets éligibles pour Trait d'Union ont été introduits et plusieurs d'entre eux ont été retenus.

- Dans le cadre de « Solidarité alimentaire, un pas vers l'inclusion », la Fondation Roi Baudouin nous a octroyé un montant de 7.500 € qui servira à l'achat d'un logiciel de gestion et de sa maintenance pendant les deux premières années, ainsi qu'au financement des pains octroyés les quatre premiers mois de 2023.

- CERA contribuera également au financement de ce logiciel par un don de 3.000 €.

- Dans son programme « Aide alimentaire 2023 », le gouvernement wallon nous a octroyé un subside de 9.860 € destiné au financement de l'achat de denrées alimentaires locales et de circuit court. Environ 3.000 € ont été utilisés en 2023 ; le solde le sera en 2024.

Trait d'Union faisait partie des 64 candidatures retenues sur les 253 recevables.

Nous sommes très reconnaissants à l'égard de ces organismes.

D'autres dossiers ont été introduits mais n'ont pas été retenus.

## 8. Témoignages

### 8.1 D'un bénévole

« Trait d'Union !

Le nom m'a frappé directement lorsque je l'ai rencontré pour la première fois peu après mon installation dans la région. Je me suis dit voilà un nom qui correspond exactement à ce que devrait être une association qui veille à raffermir le lien entre les êtres humains.

Aucun n'est au-dessus de l'autre, nous sommes tous égaux car tous reliés entre nous, particulièrement quand les uns ont besoin de l'aide des autres.

C'est donc à Chimay que je l'ai vu s'incarner concrètement dans une association d'entraide dont je suis très heureuse de faire partie désormais. En me permettant de préparer les colis et, parfois, de les apporter directement aux bénéficiaires, Trait d'Union m'a fait découvrir des gens chaleureux et accueillants. »

### 8.2 D'un bénéficiaire

« Nous sommes une famille de 4 personnes dont une fille de 17 ans et un garçon de 13 ans.

Mon mari perçoit 1.672,82 € de la mutuelle et le total des allocations familiales est de 609,43 €; nos revenus sont donc de 2.282,25 €. Nous habitons dans un logement social d'une des cités de la commune de Chimay et nous possédons une voiture.

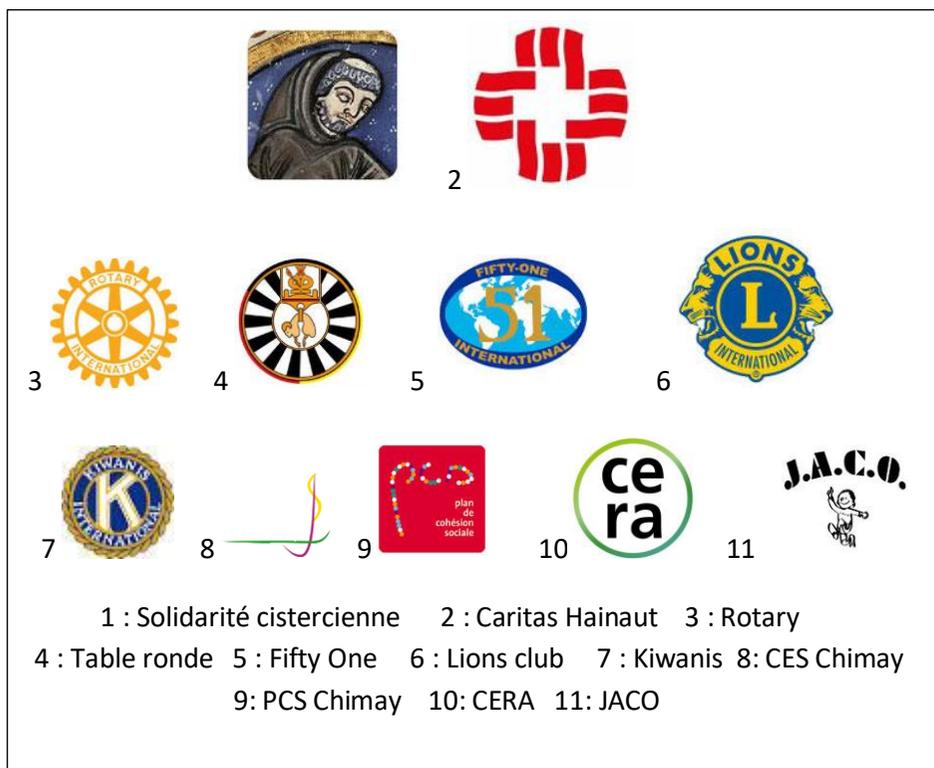
Si nous avons demandé de l'aide à Trait d'Union, c'est parce que notre qualité de vie n'est plus comme avant, surtout à la fin du mois. Nous devons nous priver pour que nos enfants puissent avoir une vie comme celle des autres enfants de leur âge. En fait, ce qui pèse le plus sur le budget du ménage, ce sont les frais scolaires et les voyages organisés par l'école, notamment l'argent de poche.

Ce qui compte le plus pour nous, c'est d'abord le bien-être de nos enfants; et si c'est possible, nous nous octroyons parfois de petits plaisirs. Nous apprécions l'aide que Trait d'Union nous apporte et sommes contents de la qualité des produits que nous recevons. »

## 9. Nos activités lucratives

- Le souper annuel de janvier a rassemblé 91 convives et 34 repas ont été emportés en service traiteur. Les bénéfices s'élèvent à 2.760 €.
- Pour le spectacle d'automne, nous voulions changer de formule. L'activité organisée à Sudhaina était animée par le Band Vibes de la région de Philippeville et par un DJ chimacien. Quelle ambiance sensationnelle !!!  
Dommage que le public n'ait pas répondu présent. Les bénéfices s'élèvent néanmoins à 773 €.

## 10. Nos partenaires financiers



## 11. Legs

Vous n'avez pas d'héritiers proches et vous souhaitez léguer votre patrimoine ou une partie de celui-ci à des membres de votre famille ou à des amis ?

Une solution : le legs en duo

Celui-ci permet d'alléger la taxation des droits de succession normalement très importante dans ce genre de situation. Vous léguerez alors votre patrimoine à une association faiblement taxée en droits de succession, comme Trait d'Union. A charge pour elle de payer les droits de succession et de donner la somme que vous aurez fixée à la personne de votre choix.

Un conseil : adressez-vous à un notaire.

## 12. Nos projets

- Le projet d'intégrer un nouveau local plus spacieux et plus opérationnel avance ; mais les démarches sont longues.
- A la création de Trait d'Union, les bénéficiaires ne recevaient pas de colis pendant les mois d'été. Mais depuis 2019, un colis leur est octroyé en juin. Dès 2024, les familles défavorisées recevront également un colis en juillet constitué uniquement de vivres reçus de la Banque Alimentaire.
- Le mardi 16 avril 2024, une visite de nos locaux sera organisée à l'intention de nos donateurs.